



Comment m'inscrire en formation ?

Formations Longues

(Matelot Pont, Capitaine 200, Capitaine 500, Mécanicien etc. ...)

1. Je dois me renseigner sur le [calendrier](#) des sessions, des [conditions](#) d'accès à la formation et de disponibilité des places sur la prochaine session.



Une seule candidature sera prise en compte. Je m'assure donc de bien choisir la formation qui correspond à mon projet.

2. Je m'assure d'avoir en ma possession tous les documents :
 - une aptitude médicale qui couvre la durée de formation (ou je prends rendez-vous auprès des médecins des gens de mer).
Pour plus d'informations, je me rends sur l'Espace Numérique Maritime <https://mes-services.mer.gouv.fr/demarche-professionnelle/jobtiens-le-certificat-medical-daptitude-la-navigation>
 - le formulaire [CERFA 15580*01](#) de Demande d'inscription à une formation professionnelle maritime modulaire et à sa session d'évaluation **rempli et signé**
 - la copie de mon attestation d'assurance maladie (disponible sur le site <https://www.ameli.fr/assure>)
 - les copies de mes titres si j'en ai
 - la copie de ma fiche marin présentant les dates de validité de mes titres (disponible en me connectant à l'espace marin de l'ENM <https://enm.mes-services.mer.gouv.fr/login>)
 - la copie de ma pièce d'identité à jour
 - mon attestation de natation sur 50 mètres **avec départ plongé** (ou titre modulaire acquis)
 - mon CV ainsi que ma lettre de motivation
 - mes justificatifs Pôle emploi téléchargeables sur mon espace (en cas de prise en charge de la formation par la Région) <https://authentification-candidat.francetravail.fr/>
3. Je me connecte sur le portail de [candidature](#) du CEFM* selon les dates d'ouverture des [périodes de préinscription](#) suivantes :
 - Pour les formations de Capitaine 500, Patron et Capitaine de pêche : à partir du 1er avril
 - Pour les formations de Certificat Matelot Pont, Capitaine 200 et Mécanicien débutant en septembre et octobre : à partir du 15 avril
 - Pour les formations de Certificat Matelot Pont, Capitaine 200 et Mécanicien débutant en novembre : à partir du 15 mai
 - Pour les formations de Certificat Matelot Pont et Capitaine 200, débutant en janvier et février : à partir du 1er septembre
 - Pour les formations de Certificat Matelot Pont débutant en mars : à partir du 15 octobre



Les préinscriptions seront closes, au plus tard, 1 mois avant le début de formation.

Le CEFCM se réserve le droit de fermer les inscriptions plus tôt en cas de session complète.

4. Je remplis la fiche d'inscription soigneusement et entièrement. Tous les éléments demandés sont utiles soit au CEFCM, aux Affaires maritimes ou à l'organisme financeur.



En cas de troubles dys ou d'handicaps quelconques, j'ai la possibilité de demander un accompagnement spécifique en répondant « oui » dans la rubrique intitulée « Souhaitez-vous porter à notre connaissance des informations complémentaires pour bénéficier d'un accompagnement spécifique ? ».

5. Une fois mon dossier complété et transmis au CEFCM, je conserve les identifiants générés afin de suivre l'état d'avancement de mon dossier.



Je ne pourrai demander de devis uniquement si mon dossier est envoyé complet à l'organisme de formation. En effet, c'est à l'aide de mon parcours détaillé que les devis individualisés peuvent être réalisés.

6. À l'issue de la procédure de validation de votre candidature, le CEFCM m'informe de la décision finale par mail.
L'organisme de formation me fera un retour sous un mois maximum.

*en cas de difficultés, je n'hésite pas à demander un dossier papier :

- par mail à inscription@cefc.com
- je précise dans l'objet le nom de la formation souhaitée ainsi que le site
- j'indique mes coordonnées complètes ainsi que ma date de naissance dans le corps du mail afin de m'assurer d'être bien identifié
- je renvoie mon dossier, en prenant soin de renommer chaque pièce-jointe, pendant la période de préinscription, à inscription@cefc.com